



On t'explique le schéma européen des niveaux de diplômes !



27/01/2023

Peut-être que tu t'es déjà senti perdu lors d'une discussion sur les études et diplômes ? Tes parents te bassinent avec leurs « candis » et leurs « licences » alors que ta mamie évoque ses examens interdiocésains ? Pas de panique ! Il existe un schéma européen des niveaux de diplômes qui permet de clarifier tout ça.

Au sein de l'Union Européenne existe depuis 2008 un cadre européen des certifications (CEC). Il vise à soutenir la mobilité transfrontalière des apprenants et des travailleurs, à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et le développement professionnel. Cette taxonomie se décline en huit niveaux de diplômes.



Niveau I. Certificat d'études de base (CEB)

A la fin de tes années d'école primaire tu obtiens un diplôme qui certifie que tu as acquis les bases. Il représente une importante étape de transition vers la suite de ton cursus scolaire et te permet d'entrer à l'école secondaire.

Niveau II. Certificat d'apprentissage (CAP)

A partir de 15 ans, ou si tu as déjà passé deux années dans l'enseignement secondaire, tu peux t'inscrire dans des formations dites « en alternance » (CEFA/IFAPME). Tu peux y apprendre un métier en suivant deux jours de cours théoriques à l'école et en prestant trois jours de stage dans une entreprise.

Niveau III. certificat de qualification (CQ)

L'enseignement secondaire de plein exercice se divise en deux sections. La première, de « transition », te forme pour te permettre de continuer des études supérieures. La seconde, de « qualification », te forme à un métier concret pour lequel tu reçois, à l'issue de la réussite d'une épreuve, un certificat de qualification. Certaines formations du CEFA et de l'IFAPME te permettent aussi d'acquérir ce diplôme.

Niveau IV. Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et Formation chef d'entreprise

A l'issue de la réussite d'une sixième année de l'enseignement secondaire (ou d'une septième dans la filière professionnelle) tu reçois ton certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Il est l'équivalent de ce que nos voisins français nomment « baccalauréat ». Le CESS te permet de poursuivre et d'entreprendre des études supérieures (Haute-Ecole et Université). Tu peux aussi obtenir ce diplôme en CEFA article 49. Bien qu'il n'y a pour l'instant pas d'équivalence, le niveau IV correspond à la formation de chef d'entreprise de l'IFAPME.

Niveau V. Brevet d'enseignement secondaire complémentaire (BESC) et Brevet de l'enseignement supérieur (BES)

Le Brevet d'enseignement secondaire complémentaire (BESC) est spécifique aux soins infirmiers. Très peu répandu en Fédération Wallonie-Bruxelles, le brevet de l'enseignement supérieur (BES) est délivré au bout d'un cursus spécialisé de deux années de promotion sociale.

Niveau VI. Bachelier (« BAC »)

De loin le diplôme de l'enseignement supérieur le plus répandu, le bachelier se présente sous deux formes. La bachelier professionnalisant s'obtient après trois années en Haute-Ecole ou en promotion sociale après avoir entre autre présenté et réussi un **TFE**. Le bachelier de transition s'obtient lui-aussi après trois années (le plus souvent à l'université) et permet de continuer des études de master dans la même faculté ou discipline. Nos voisins français l'appellent « licence » pendant que le reste des pays de l'UE l'appelle « bachelor », « bachilerato », etc.

Niveau VII. Master

La durée d'un master s'étale entre une et trois années. Il s'obtient après avoir présenté une épreuve nommée « mémoire ». Il s'agit d'une spécialisation dans un domaine précis sur base d'un bachelier de transition. Pour accéder aux études de master, certaines règles particulières s'appliquent telles que l'accès par la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Niveau VIII. Doctorat (PhD)

Grâce ultime, le diplôme de doctorat s'obtient après une durée qui varie officiellement entre trois et six ans et après avoir présenté une thèse. En Belgique, le titre académique de docteur est protégé et ne s'applique pas aux médecins et vétérinaires qui ont obtenu un master.

Sources :

- <https://cfc.cfwb.be/cfc/>
- <https://europa.eu/europass/en/description-eight-efq-levels>
- Chatel, É. (2006). Qu'est-ce qu'une éducation de « qualité » : Réflexion à partir de l'évaluation comparée des deux diplômes technologiques et professionnels tertiaires. Éducation et sociétés, 18, 125-140. <https://doi.org/10.3917/es.018.0125>
- https://www.gallillex.cfwb.be/document/pdf/43822_002.pdf